



FIDUCIAL
AUDIT

REÇU LE 22 AVR. 2021

AGENCE D'AIX-EN-PROVENCE
30, rue Paul Langevin
13290 AIX-EN-PROVENCE CEDEX
Tél. 04 42 52 73 10
Fax 04 42 17 03 47

**ASSOCIATION DE PREVENTION ET
D'AIDE A L'INSERTION
(A.P.E.A)**

5, Avenue Garibaldi
83500 La Seyne sur Mer

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2020

SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE NATIONALE DE RÉVISION COMPTABLE

Société Anonyme d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes au capital de 250 000 € - 334 301 488 RCS Nanterre - N° TVA FR 39 334 301 488
Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la Région Paris - Île-de-France et Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles
Siège social : Paris La Défense - 41, rue du Capitaine Guynemer - 92925 La Défense Cedex - Site : www.fiducial.fr



**ASSOCIATION DE PREVENTION ET
D'AIDE A L'INSERTION
(A.P.E.A)**

5, Avenue Garibaldi
83500 La Seyne sur Mer

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de **l'Association de Prévention Et d'Aide à l'insertion (A.P.E.A)**, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes « Changement de méthode d'évaluation et de présentation » et « Fonds propres » de l'annexe qui présentent l'incidence sur les comptes de l'exercice de l'application du règlement comptable ANC 2018-06.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises et associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entités et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, sur la présentation d'ensemble des comptes et en particulier sur le traitement des subventions et comptes associés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Aix-en-Provence, le 1^{er} avril 2021

Le Commissaire aux comptes
FIDAUDIT


Guillaume GASCOU
Associé

APEA

En Euros

BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice 2020 (selon ANC 2018-06)			Exercice 2019 (selon ANC 2018-06)	Exercice 2019 (selon CRC 1999-01)
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Net
Immobilisations incorporelles					
Concessions, brevets, droits	30 443	30 443	0	1 745	1 745
Immobilisations corporelles					
Constructions	641 406	487 058	154 348	182 735	182 735
Autres immobilisations corporelles	328 129	235 618	92 511	79 848	79 848
Immobilisations financières (2)					
Participations	200		200	200	200
Autres immobilisations financières	153		153	153	153
ACTIF IMMOBILISE - TOTAL I	1 000 331	753 120	247 211	264 680	264 680
Stocks et en-cours					
Avances et acomptes versés sur commandes	1 721		1 721	0	0
Créances (2)					
Autres créances	83 409		83 409	61 019	61 019
Disponibilités	1 850 502		1 850 502	1 709 262	1 709 262
Charges constatées d'avance	3 612		3 612	3 750	3 750
ACTIF CIRCULANT - TOTAL III	1 939 244		1 939 244	1 774 031	1 774 031
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V+VI)	2 939 575	753 120	2 186 455	2 038 711	2 038 711

BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice 2020 (selon ANC 2018-06)	Exercice 2019 (selon ANC 2018-06)	Exercice 2019 (selon CRC 1999-01)
Fonds Propres			
Fonds propres sans droit de reprise	29 438	29 438	29 438
Réserves	862 700	843 268	843 268
Report à nouveau	12 916	-80 726	-80 726
Résultat de l'exercice (1)	72 554	96 513	96 513
Autres fonds associatifs			
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	237 255	238 884	238 884
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	44 630	102 105	102 105
Provisions réglementées	11 100	7 400	7 400
FONDS ASSOCIATIFS - TOTAL I	1 270 594	1 236 882	1 236 882
Provisions pour risques	14 855	7 305	7 305
Provisions pour charges	326 328	276 912	276 912
Fonds dédiés	210 239	141 883	141 883
PROVISIONS ET FONDS DEDIES - TOTAL III	551 422	426 100	426 100
Dettes (3)			
Emprunts et dettes auprès établissement de crédit (2)	17 832	29 106	29 106
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4)	33 339	34 090	34 090
Dettes fiscales et sociales	245 480	250 499	250 499
Autres dettes (5)	7 196	4 903	4 903
Produits constatés d'avance	60 593	57 133	57 133
DETTES - TOTAL IV	364 440	375 730	375 730
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	2 186 455	2 038 711	2 038 711

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice 2020 (selon ANC 2018-06)	Exercice 2019 (selon ANC 2018-06)	Exercice 2019 (selon CRC 1999-01)
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Cotisations	60	80	
Ventes de biens et services	4 102	2 429	2 429
Vente de prestations de services	4 102	2 429	2 429
Produits de tiers financeurs	1 988 168	1 948 348	
Concours publics et subventions d'exploitation	1 988 168	1 948 348	
Dotations et produits de tarification			1 112 316
Subventions d'exploitations et participations			836 032
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	33 507	43 475	
Reprises sur amortissements et provisions			20 218
Transferts de charges			23 257
Utilisations des fonds dédiés	126 537	100 491	
Autres produits	12	29	109
Total I	2 152 386	2 094 851	1 994 360
CHARGES D'EXPLOITATION			
Autres achats et charges externes	262 371	265 691	265 691
Impôts, taxes et versements assimilés	110 886	110 553	110 553
Salaires et traitements	1 049 266	1 025 470	1 025 470
Charges Sociales	401 518	383 616	383 616
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	42 338	41 576	41 576
Dotation aux provisions	70 924	47 671	47 671
Reports en fonds dédiés	162 603	138 274	
Autres charges	278	223	223
Total II	2 100 185	2 013 074	1 874 800
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	52 201	81 777	119 560
PRODUITS FINANCIERS			
Autres intérêts et produits assimilés	8 230	8 363	8 363
Total III	8 230	8 363	8 363
CHARGES FINANCIERES			
Intérêts et charges assimilées	1 019	1 487	1 487
Total IV	1 019	1 487	1 487
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	7 211	6 876	6 876
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	59 412	88 653	126 436
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion	808		
Sur opérations en capital	17 977	17 125	17 125
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			100 491
Total V	18 785	17 125	117 616
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion	68		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	3 700	7 400	7 400
Engagements à réaliser sur ressources affectées			138 274
Total VI	3 768	7 400	145 674
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	15 017	9 725	(28 058)
Impôts sur les bénéfices (VIII)	1 875	1 865	1 865
Total des produits (I+III+V)	2 179 401	2 120 339	2 120 339
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	2 106 847	2 023 826	2 023 826
EXCEDENT OU DEFICIT	72 554	96 513	96 513
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature	4 571		
Prestations en nature	37 213	37 213	37 213
TOTAL	41 784	37 213	37 213
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Mise à disposition gratuite de biens	37 213	37 213	37 213
Personnel bénévole	4 571		
TOTAL	41 784	37 213	37 213

Annexe association

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 186 454,85 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 72 554,10 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 15/02/2021 par les dirigeants.

DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL (CONFORME AUX STATUTS)

« Cette association a pour buts la promotion, la gestion et le développement d'actions auprès d'enfants, de jeunes, de familles et de leur milieu de vie, ainsi qu'auprès de toute organisation, et dans les domaines :

- de la prévention spécialisée et de la médiation sociale ;
- de l'insertion sociale et professionnelle ;
- du logement et de l'hébergement ;
- du soutien et de l'accompagnement aux familles et à la scolarité ;
- de la santé et de l'accès aux soins ;
- de la recherche, du diagnostic, du développement, de l'évaluation et de la formation »

NATURE ET PERIMETRE DES ACTIVITES OU MISSIONS REALISEES

Habilitée à mettre en œuvre des actions de Prévention Spécialisée depuis 1990, l'Association est autorisée ; conformément au Code de l'Action Sociale et des Familles (notamment ses articles L.121-2, L.221-1 et L.312-1 relatifs à la prévention Spécialisée) ; sur le territoire des communes de La Seyne-sur-Mer et Six-fours-les-Plages par arrêté départemental du 19/11/2009 étendu à celui de Sanary-sur-Mer par arrêté départemental du 18/07/2018.

L'Association dispose également d'autres agréments :

Agrément C.D.I.A.E. par la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle en 2008

Agréments au titre des actions en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées auprès de la Préfecture du Var (DDCS) depuis 2011

Agrément organisme d'intérêt général à caractère socio-éducatif (Direction Générale des Finances Publiques) le 01/12/2012

Agrément académique Rectorat de Nice "activités complémentaires de l'enseignement public" depuis le 01/08/2007

Certification ISO 9001 depuis le 01/08/2007 (renouvelée tous les 3 ans - dernier renouvellement juin 2019)

DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN ŒUVRE EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le budget global 2020 arrêté par le département s'élève à 2 040 346 euros. Il est constitué de la dotation départementale pour un montant de 1 117 392 euros et des autres financements à hauteur de 922 954 euros. Ce budget est stable.

Les dépenses du groupe II afférentes au personnel représentent, comme l'an dernier, 87% de ce budget.

Les résultats de 2017, 2018 et 2019 sous contrôle du tiers financeur s'élèvent à 328 586 euros au 31/12/2019.

Les comptes administratifs 2017-2018-2019 n'ont pas été arrêtés par le département au 31/12/2020 et les résultats ci-dessus demeurent en instance d'affectation.

Le projet d'investissement retenu par le département pour un montant total de 21 100 euros a été totalement réalisé.

La provision réglementée a été complétée, en conformité avec le plan comptable associatif et le Code de l'Action Sociale et des Familles, pour un montant de 3 700 euros. Cette provision réglementée correspond à la plus-value constatée sur la cession d'un véhicule figurant à l'actif de l'association remplacés en 2020.

Si l'exercice 2020 a été fortement impacté par la crise sanitaire, l'Association a pu adapter ses actions et moyens d'intervention avec le soutien de l'ensemble de ses financeurs.

Les décalages de réalisation ont été limités et anticipés avec les financeurs concernés (Région - avenants aux conventions, ARS, CGET).

Les « surcoûts COVID » ont pu être pris en charge (Subventions et Dotation Globale de Financement)

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux dispositions des règlements ANC 2018-06 des personnes de droit privé à but non lucratif et ANC 2019-04 du secteur social et médico-social

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

Subventions : en application du principe d'enregistrement des créances acquises, les subventions sont comptabilisées dès lors que l'organisme financeur a confirmé sa décision d'octroi.

Subventions d'investissement : les subventions d'investissement ont financé des immobilisations amortissables.

Il s'agit de subventions non renouvelables.

Les reprises sur subventions d'investissement s'effectuent au même rythme que l'amortissement des immobilisations renouvelables qu'elles ont financé.

Les éléments chiffrés sont présentés dans les notes sur le passif du bilan.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances sur les organismes financeurs font l'objet, le cas échéant, d'une provision pour risque, constatée au passif du bilan.

Voir chapitre suivant.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Une provision pour risque est constatée dès lors que le versement de la subvention octroyée est incertain, compte tenu de la méthode retenue par les différents services instructeurs pour le calcul du solde à verser.

Pour l'exercice considéré nous avons maintenu la provision concernant les subventions octroyées par le Conseil Départemental pour le Fond Solidarité pour le Logement (FSL) : 6 025 euros ainsi que deux subventions octroyées par le Conseil Régional : Prévention de la délinquance Six-Fours : 365 euros et Point écoute Médiation Santé : 915 euros.

Une provision a été constatée sur une subvention octroyée par le Conseil Départemental :

- Jeunes sous mesure FSL : 7 550 euros

Soit un poste provision pour risque sur subventions de 14 855 euros.

Indemnités de fin de carrière :

Les indemnités de fin de carrière font l'objet d'une comptabilisation depuis l'exercice 2005.

Le montant évalué pour 2020 ainsi que la méthode retenue sont précisés au paragraphe "6- Autres informations".

Contributions volontaires :

Conformément au règlement comptable ANC 2018-06, les contributions volontaires ont fait l'objet d'une valorisation et d'une comptabilisation : en fonction des éléments transmis par les organismes financeurs à la date de clôture des comptes pour la mise à disposition de locaux et d'un recensement rigoureux des temps de bénévolat.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux dispositions des règlements ANC 2018-06 des personnes de droit privé à but non lucratif et ANC 2019-04 du secteur social et médico-social

L'application des nouveaux règlements comptables, applicables au 01/01/2020, nous ont conduit à mener une étude rétrospective détaillée de nos « Fonds Associatifs » et à procéder aux traitements suivants :

Reclassement

Le compte « 10687000 Excédents Affectés en Réserve de Compensation de Charges d'Amortissement » a été soldé pour 27 790€ par la création du compte « 19210000 Fonds dédiés à l'investissement »

Résultat sous contrôle du Département / Report à nouveau

Lors de la clôture de l'exercice 2017, l'Association a procédé à une reprise des "engagements à réaliser départementaux sur autorisation ASE" comptabilisés au 31/12/2016 (avant le passage à la tarification) pour 86 831€ afin qu'ils soient enregistrés en "Résultat sous contrôle du Conseil Départemental".

Notre autorité de tarification ne s'est jamais prononcée sur ce résultat de 2016 « sous contrôle » d'un montant de 86 831€ et ne l'a jamais mentionné dans ses rapports de détermination de la dotation globale. Ceux-ci ne mentionnant que les « comptes administratifs 2017-2018-2019 non arrêtés ».

Différents échanges verbaux avec le Service de tarification du Département notamment lors de la négociation budgétaire annuelle 2020 nous amènent à reclasser, en accord avec ceux-ci, ce « résultat sous contrôle de 86 831€ » en « Fonds Propres » au compte de report à nouveau venant ainsi diminuer d'autant le déficit constaté en 2014

Subventions d'investissement

L'analyse des subventions d'investissement inscrites dans les comptes nous a amené aux retraitements suivants :

1. Trois subventions d'investissement anciennes (datant de 1999 et 2000) étaient intégrées dans nos comptes sans avoir été amorties.

Compte tenu :

- de leur ancienneté ;
- du fait que les immobilisations sous-jacentes sont totalement amorties (pas de durée d'amortissement supérieure à 20 ans) ;
- et de l'absence de risque de remise en cause par les financeurs ayant octroyé ces subventions (les dispositifs d'origine des fonds n'existant plus).

Nous avons procédé au reclassement de ces subventions en réserves pour 47 222€.

2. Une subvention totalement amortie depuis le 31/12/2016 a été extournée, comme il convient pour un montant de 27 469€.

APEA

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe association (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	30 443			30 443
Immobilisations corporelles	963 362	24 869	18 696	969 535
Immobilisations financières	353			353
TOTAL	994 158	24 869	18 696	1 000 331

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	28 699	1 745	30 443
Terrains				
Constructions				
sur sol propre	233 532	18 925		252 457
sur sol d'autrui	101 120	5 690		106 810
Installations générales, agencements	124 019	3 772		127 791
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	36 308			36 308
Matériel de transport	130 599	6 577	15 610	121 566
Matériel de bureau et informatique	45 811	5 029	3 086	47 754
Mobilier de bureau	29 061	601		29 662
Mobilier studios hébergement	329			329
Emballage récupérables et divers				
TOTAL III	700 779	40 594	18 696	722 677
TOTAL GENERAL (I+II+III)	729 478	42 338	18 696	753 120

APEA

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances	153		153
Créances de l'actif circulant :			
Créances usagers			
Autres créances	85 131	85 131	
Charges constatées d'avance	3 612	3 612	
TOTAL	88 896	88 743	153

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	76 267
Autres produits à recevoir	302
TOTAL	76 569

APEA

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe association (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Reclassements Nouveaux Règlements Comptables		Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
			Augmentation	Diminution			
Fonds propres sans droit de reprise <i>Dont sous contrôle du tiers financeur</i>	29 438						29 438
Fonds propres avec droit de reprise <i>Dont sous contrôle du tiers financeur</i>							
Ecart de réévaluation <i>Dont sous contrôle du tiers financeur</i>							
Réserves	843 268		47 222	27 790			862 700
<i>Dont sous contrôle du tiers financeur</i>							
Report à nouveau gestion propre	-80 726	6 811	86 831				12 916
Report à nouveau contrôle tiers financeur	238 884	89 702		86 831		4 500	237 255
Excédent ou déficit de l'exercice	96 513	-96 513			72 554		72 554
<i>Dont sous contrôle du tiers financeur</i>	89 702	-89 702			61 314		61 314
Situation nette	1 127 377		134 053	114 621	72 554	4500	1 214 863
Fonds propres consommables							
<i>Dont sous contrôle du tiers financeur</i>							
Subventions d'investissement	102 105			47 222		10 252	44 630
<i>Dont sous contrôle du tiers financeur</i>							
Provisions réglementées	7 400				3 700		11 100
<i>Dont sous contrôle du tiers financeur</i>							
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	1 236 882		134 053	161 843	76 254	14 752	1 270 594
TOTAL Dont sous contrôle du tiers	328 586			86 831	61 314	4 500	298 569
Fonds dédiés à l'investissement	0		27 790		4 500		32 290
Fonds dédiés sur activités (CF page 11)	141 883				162 603	126 537	177 949
TOTAL FONDS DEDIES	141 883		27 790		167 103	126 537	210 239
TOTAL RECLASSEMENTS			161 843	161 843			

APEA

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Report à nouveau avant répartition du résultat

Nature du report à nouveau	Débiteur	Créditeur
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs destinées		
- à l'exercice		61 314
- aux exercices ultérieurs		237 255
Report à nouveau non affecté à des activités sous contrôle de tiers financeurs		
Report à nouveau des activités propres de l'association		
SOLDE		298 569

APEA

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Analyse des fonds dédiés

Nature des fonds par tiers financeurs	A l'ouverture	Aug. Engag. A réaliser s/ subv Attribuées	Diminution fonds dédiés util. Au cours de l'exercice	A la clôture	Dont part non mouvementée depuis au – 2 ans
ETAT	80 639	87 803	65 293	103 149	
REGION	12 083	26 257	12 083	26 257	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERAT° TPM	11 179	10 400	11 179	10 400	
COMMUNE DE LA SEYNE	16 153	20 938	16 153	20 938	
COMMUNE DE SIX FOURS	11 740	9 917	11 740	9 917	
COMMUNE DE SANARY	10 093	7 286	10 093	7 286	

Nature des fonds par projets	A l'ouverture	Aug. Engag. A réaliser s/ subv Attribuées	Diminution fonds dédiés util. Au cours de l'exercice	A la clôture	Dont part non mouvementée depuis au – 2 ans
Prévention spécialisée la Seyne sur mer	4 442	1 326	4 442	1 326	
PRMSE	3 059	10 212	3 059	10 212	
Prévention spécialisée Six-Fours	16 503	13 918	16 503	13 918	
Prévention spécialisée Sanary	10 093	7 286	10 093	7 286	
Action de médiation sociale	43 024	56 773	43 024	56 773	
PRE – GIP la Seyne	18 000	30 220	18 000	30 220	
Point Ecoute Médiation Santé	36 489	26 424	27 808	35 105	
Jeunes environnement solidarité	7 551	14 154	3 612	18 093	
Projets individuels VVV Chantiers Educatifs	2 726	2 288	0	5 014	

APEA

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Subventions d'investissement
Subventions

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	A l'ouverture	Nouvelle subvention de l'exercice	Annulation de l'exercice	A la clôture
ETAT FIV EQUIPEMENT DES EPI	N°2 98/99	7 622		7 622	0
CONVENTION VILLE LA SEYNE SUR MER	N°3 1999	6 061		6 061	0
CLS 2000	N°4 2000	33 539		33 539	0
CONSEIL GENERAL ACQ° GARIBALDI	N°6 2002	27 469		27 469	0
CONSEIL GENERAL ACQ° GARIBALDI	N°6 2002	64 000			64 000
VILLE LA SEYNE TRAVAUX GARIBALDI	N°7 2006	8 298			8 298
VILLE LA SEYNE TVX AIGUEBELLE	N°8 2013	60 000			60 000
ETAT FDI - JES	2019	4 735			4 735
TOTAL		211 724	0	74 691	137 033

Reprises

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	A l'ouverture	Quote-part virée au résultat de l'exercice	Reprise de l'exercice	A la clôture
CONSEIL GENERAL ACQ° GARIBALDI	N°6 2002	27 469		27 469	0
CONSEIL GENERAL ACQ° GARIBALDI	N°6 2002	43 173	3 200		46 373
VILLE LA SEYNE TRAVAUX GARIBALDI	N°7 2006	5 598	415		6 013
VILLE LA SEYNE TVX AIGUEBELLE	N°8 2013	33 271	5 690		38 961
ETAT FDI 2019 - JES	2019	107	947		1 054
TOTAL		109 618	10 252	27 469	92 403

APEA

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées	7 400	3 700		11 100
TOTAL (I)	7 400	3 700		11 100
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions obligatoires similaires	276 912	53 350	3 933	326 328
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	7 305	7 550		14 855
TOTAL (II)	284 217	60 900	3 933	341 183
TOTAL GENERAL (I+II)	291 617	64 600	3 933	352 283
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		60 900	3 933	
- financières				
- exceptionnelles		3 700		

APEA

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit	17 832	11 762	6 070	
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	33 339	33 339		
Dettes fiscales et sociales	245 480	245 480		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	7 196	7 196		
Produits constatés d'avance	60 593	60 593		
TOTAL	364 440	358 370	6 070	

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	11 463
Dettes fiscales et sociales	147 180
Autres dettes	
TOTAL	158 643

APEA

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe association (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Tableau relatif aux produits et charges exceptionnels

	Net
Produits exceptionnels	
Sur opérations de gestion	808
Produits de cession des éléments d'actif	3 700
Produits sur exercices antérieurs	4 025
Quote Part Sub virée au résultat	10 252
Reprises sur provisions et transferts de charges	
Charges exceptionnelles	
Sur opérations de gestion	68
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	
Dotations aux provisions	3 700
Charges sur exercices antérieurs	
Résultat exceptionnel	15 017

APEA

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe association (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Engagements et sûretés réelles consenties

Les cautions, avals et garanties donnés sont les suivants :

Intérêts courus non échus sur emprunt : 607 euros

Les cautions, avals et garanties reçus sont les suivants :

Un emprunt de 100 000 euros a été consenti par la Caisse d'Épargne pour l'acquisition de l'immeuble sis 62, rue Blanqui à La Seyne.

Cet emprunt est garanti par un privilège de prêteur de deniers. Il sera soldé en juin 2022.

Au 31/12/2020, le montant restant dû concerné par cette garantie s'élève à 17 832 euros.

	Montant des dettes	Montant des sûretés
Emprunts et dettes auprès des organismes de crédit	17 832	
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes		
TOTAL	17 832	

Découvert autorisé sur le compte courant de l'association accordé par la caisse d'épargne : 250 000 euros.

Ce découvert est garanti par une Hypothèque conventionnelle de pleine propriété.

Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Les engagements de retraite s'élèvent au 31/12/2020 à 326 328 euros.

La provision inscrite au bilan au 31/12/2019 était de 276 912 euros.

Une reprise de provision a été effectuée à hauteur de 3 933 euros.

La dotation de l'exercice s'élève à 53 350 euros.

Les indemnités de départ en retraite sont comptabilisées au passif du bilan.

Le montant de la dette est évalué avec les paramètres suivants :

- un taux de revalorisation de 1,25%
- un taux d'actualisation de 0.5%
- un taux de charges sociales de 47.57% pour les salariés non-cadres et 56.67% pour les salariés

APEA

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

cadres,

- un taux de rotation du personnel de :

10% pour les salariés de 20 à 30 ans

7% pour les salariés de 30 à 40 ans

2% pour les salariés de 40 à 50 ans

1% pour les salariés de 50 à 60 ans

- un âge de départ à la retraite à 65 ans

Rémunération des cadres dirigeants

Le montant des rémunérations des trois plus hauts cadres salariés ainsi que leurs avantages en nature s'élèvent sur l'exercice à 143 850 euros, dont 143 850 euros au titre des salaires bruts et 0 euros au titre des avantages en nature.

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	4	
Non cadres	29	
TOTAL	33	0

APEA

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Nature et évaluation des contributions volontaires

Les contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet de l'association sont :

- Intervenants impliqués dans les actions socio-éducatives auprès des publics :

. Participation au Programme réussite Educative : 3 582-

. Gestion administrative et statutaire : 989-

- Locaux destinés à l'accueil du public, mis à disposition de l'Association :

. Par la commune de Six-Fours Les Plages : 13 335-

. Par la commune de La Seyne-Sur-Mer : 13 080-

. Par l'Office Public Municipal d'HLM de La Seyne-Sur-Mer : 8 536-

. Par la commune de Sanary-Sur-Mer : 2 262-

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 8 375 E.



FIDUCIAL
AUDIT

REÇU LE 22 AVR. 2021

AGENCE D'AIX-EN-PROVENCE
30, rue Paul Langevin
13290 AIX-EN-PROVENCE CEDEX
Tél. 04 42 52 73 10
Fax 04 42 17 03 47

**ASSOCIATION DE PREVENTION ET
D'AIDE A L'INSERTION
(A.P.E.A)**

5, Avenue Garibaldi
83500 La Seyne sur Mer

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2020

SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE NATIONALE DE RÉVISION COMPTABLE

Société Anonyme d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes au capital de 250 000 € - 334 301 488 RCS Nanterre - N° TVA FR 39 334 301 488
Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la Région Paris - Île-de-France et Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles
Siège social : Paris La Défense - 41, rue du Capitaine Guynemer - 92925 La Défense Cedex - Site : www.fiducial.fr



**ASSOCIATION DE PREVENTION ET
D'AIDE A L'INSERTION
(A.P.E.A)**

5, Avenue Garibaldi
83500 La Seyne sur Mer

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2020

Aux membres de l'association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Par ailleurs, en application de l'article R. 314-59 du code de l'action sociale et des familles, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'organe délibérant.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisé des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Rémunération perçue par le directeur de l'association APEA

Personne concernée : Madame Dominique PINETTI, Directrice de votre association.

Nature, objet et modalités : Madame Dominique PINETTI a perçu, au titre de ses fonctions de Directrice de votre association, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, une rémunération brute (hors charges patronales) de 53 603 euros.

Aix-en-Provence, le 1^{er} avril 2021

Le Commissaire aux comptes
FIDAUDIT


Guillaume GASCOU
Associé